

# La gazette de l'alae

Spéciale rentrée scolaire 2017 - 2018

## La rentrée scolaire

Nous souhaitons à tous **une bonne rentrée 2017-2018**. Vous trouverez en plus de cette gazette, les documents ville de Toulouse concernant la tarification et le règlement de l'ALAE. Si vous avez des questions ou un besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

## Le fonctionnement de l'ALAE

L'ALAE de l'école élémentaire fonctionne depuis le 3 novembre 2003. **Il est géré par l'association 7 animés**. Une convention et une charte signées avec la ville de Toulouse en définissent le cadre et les objectifs ainsi que les dispositions financières.

L'ALAE est agréé par la **Direction Régionale et Départementale de la jeunesse et des sports**, pour l'accueil de mineurs qui définit le cadre réglementaire (Exigence de diplôme pour l'équipe d'encadrement, nombre d'encadrant par enfants, réglementation des activités). Il est aidé aussi financièrement par la CAF de la Haute Garonne au travers de la prestation de service.

**La vocation de l'ALAE** est d'assurer la continuité entre les actes éducatifs dispensés par l'école et ceux assumés par les partenaires associatifs dans et hors du temps scolaire. En complémentarité avec l'école, l'ALAE permet une meilleure prise en compte du rythme de vie des enfants, l'apprentissage de la vie sociale aux travers d'activités culturelles, sportives et ludiques.

**Quelques chiffres** : 5 heures 45 d'ouverture journalière soit 817 heures par an. 326 enfants inscrits dont : 57 enfants en moyenne à l'accueil du matin, 264 enfants le midi et 214 enfants à l'accueil du soir.

## L'association 7 animés c'est aussi

- **La section activités** qui propose des ateliers hebdomadaires enfants et adultes encadrés par des animateurs professionnels.
- **La section quartier** qui met en place des manifestations, comme le vide grenier, la fête de la musique, la fête et le repas de quartier. Elle aide à la réalisation de divers projets avec les habitants, tels que les jardins partagés et le marché de plein vent. Elle participe également aux commissions de quartier avec la ville de Toulouse.
- **Les rencontres aux jardins partagés** ont lieu le samedi de 10h30 à 12h30, on apprend à cultiver un jardin au naturel, à semer, planter... C'est aussi l'occasion d'échanger et de se rencontrer autour d'un café, d'un repas, sous la tonnelle du jardin.

Nous vous invitons **aux journées portes ouvertes le 9 septembre 2017** à JOB au programme : infos, spectacle enfants, concert apéro, ciné plein air ...

## L'équipe de l'ALAE

L'équipe de l'ALAE réunit  
**25 personnes** :

**1 directrice** Véronique Azam  
et **2 directeurs adjoints**  
Hélène Seceille et Stéphane  
Laroche

**21 animateurs** : Rachida, Amélie,  
Séverine, Tom, Léo, Adrien, Tepey,  
Ashley, Majid, Ari, Marion, Betty,  
Natacha, Cédric, Andréa, Clément,  
Tayeb, Mathieu, TERENCE, N'Diayé  
et Yannick.

## Les serviettes

Afin que les enfants mangent dans **de bonnes conditions**, nous demandons à toutes les familles de **fournir des serviettes jetables** pour le repas de midi.

Nous comptons pour l'année que chaque enfant amène **300 serviettes**.

Merci de les fournir en début d'année par le biais des classes.

## Contact de l'ALAE

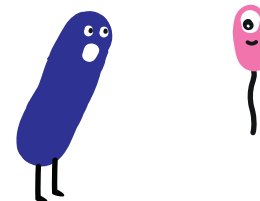
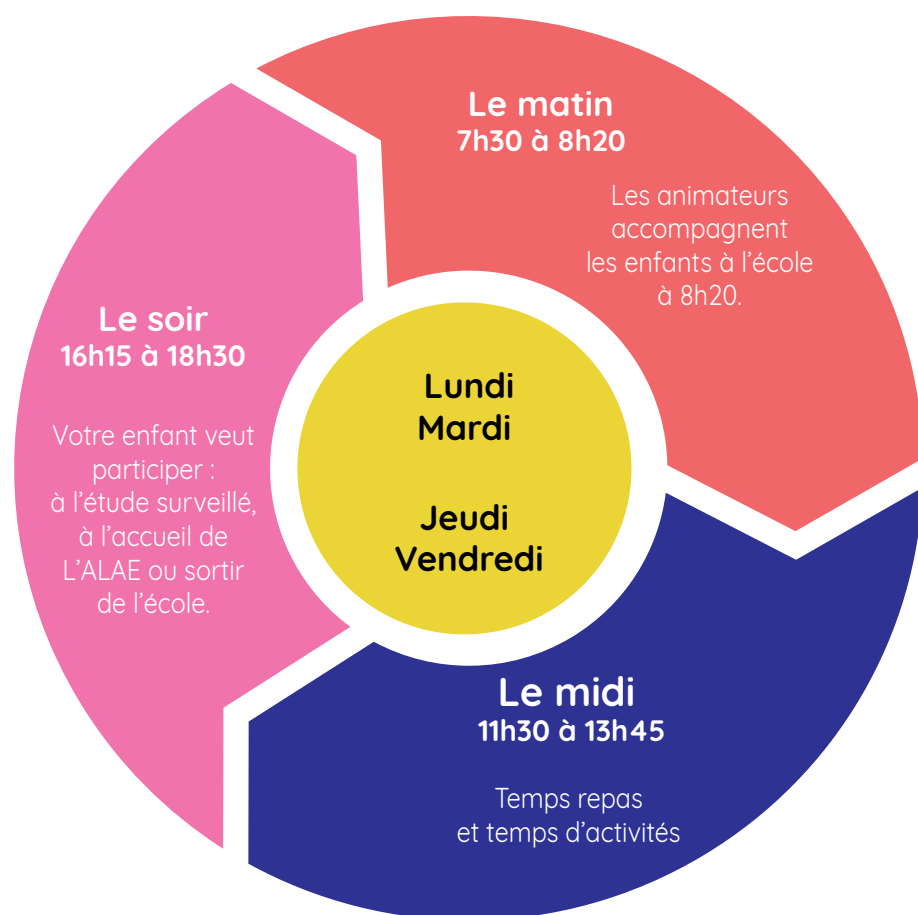
**Accueil ALAE** 06 73 31 95 04

**Bureau de l'ALAE** 05 62 73 11 03  
(hors heures accueil enfants)

**Bureau administratif 7 animés**  
05 34 43 84 33  
(du mardi au jeudi de 10h00 à  
13h00 et de 14h00 à 18h00)

Vous pouvez nous retrouver  
sur le site **www.7animes.fr**.

# Les horaires de l'ALAE



## Le mercredi

Il n'y a pas de garderie le mercredi après midi. Si besoin, vous devez inscrire votre enfant **au centre de loisirs municipal**.

Pour tout renseignements contactez **la Mairie de Toulouse** : 1 rue Sebastopol 05 61 22 23 68

## Inscription et facturation

### Inscription ALAE

Les familles ont la possibilité d'inscrire les enfants à un ou plusieurs temps d'accueil. Tous les parents souhaitant que leur enfant bénéficie d'un accueil dans un ALAE doivent réserver les temps d'accueil dans un délai minimum de 7 jours calendaires (7 jours francs entre la date du dépôt de la demande et la date du 1er jour concerné).

La réservation peut être annuelle (fréquentation sur la base d'une semaine type jusqu'à la fin de l'année scolaire) ou ponctuelle. Chaque séquence peut être réservée indépendamment pour chaque jour.

### Restauration scolaire

La restauration scolaire est un service facultatif proposé par la Ville de Toulouse, ouvert à l'ensemble des enfants inscrits dans les écoles publiques. Pour y avoir accès, les enfants doivent être présents à l'école au moins la demi-journée précédant ou suivant la restauration.

Les mercredis, la présence est obligatoire le matin. Tous les parents souhaitant que leur enfant bénéficie de la restauration scolaire doivent réserver les repas dans un

délai minimum de 7 jours calendaires (7 jours francs entre la date du dépôt de la demande et la date du 1er jour concerné). La réservation peut être annuelle (fréquentation sur la base d'une semaine type jusqu'à la fin l'année scolaire) ou ponctuelle.

### Annulation, changement et facturation

Conformément aux règlements des prestations périscolaires et de la restauration, toute demande de modifications (réservations supplémentaires ou annulation de réservations) ne sera prise en compte qu'à condition qu'elle ait été faite au minimum 7 jours à l'avance.

La facturation se fait à la fin du mois sur la base des réservations et des présences. Le paiement peut se faire selon plusieurs modalités : chèque, espèces, carte bancaire. Les démarches de réservation sont à renouveler pour chaque année scolaire et en cas de changement d'école en cours d'année.

**Dossier inscription réservation pour la rentrée scolaire à partir du 31 août à l'école ou sur [www.montoulouse.fr](http://www.montoulouse.fr)**